

Les Sables d'Olonne, le 04 mai 2023

**Madame la Principale,
Madame l'Agent comptable,**
Aux
Parents des élèves du Collège Jean Monnet

Madame, Monsieur,

À la rentrée scolaire prochaine, vous allez peut être inscrire votre enfant en tant que demi-pensionnaire.
Pour le règlement trimestriel et forfaitaire de la demi-pension, veuillez trouver ci-joint
nos différents modes de paiements :

Par prélèvement automatique,

- Remplir le formulaire « Mandat de prélèvement SEPA » ci-joint, accompagné d'un RIB (Relevé d'identité bancaire).
- L'échéancier, les dates de prélèvement et les montants vous seront transmis en octobre 2023.
- Une seule demande par famille
- Les élèves boursiers au taux 3 ne peuvent prétendre au prélèvement afin d'éviter les trop perçus.
- Date de prélèvement fixe et non modifiable
- Renouvelable par tacite reconduction
- Il n'est pas possible de prélever sur plusieurs comptes bancaires pour un même élève

Par télépaiement (C.A du 20 Juin 2016), à la réception de votre facture.



- Accessible depuis le portail téléservices de l'établissement :
<https://educonnect.education.gouv.fr/>
- Le paiement en plusieurs fois est autorisé dans le respect du délai écoulé.

Par virement bancaire

- Sur le compte bancaire de l'établissement
FR76 1007 1850 0000 0010 0060 279
BIC : TRPUFRP1
- Merci de préciser le nom de l'élève et la référence de la créance

Par chèque à l'ordre de l'Agent
comptable du collège Jean Monnet.



Par espèces au service gestion du
collège.



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service gestion du collège.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Principale,
M. LANDRY



L'Agent comptable
C. DESTADDEO

